

Guide pratique du tri



Maintenant,
tous vos emballages
se trient et vont dans

le bac jaune !

Tous les emballages en *plastique*



↳ Bouteilles, flacons, pots, barquettes, sachets, films plastique, tubes...

Nouveau



Emballages en *métal*



↳ Bouchons, couvercles, capsules médicaments, boîtes de conserve, barquettes alu...

Nouveaux

Tous vos déchets se trient dans le bac jaune



au

emballages
et vont dans

une!



Pour bien trier

- ↳ Pensez à bien vider vos emballages, inutile de les laver.
- ↳ Déposez dans le bac vos emballages en vrac, ne pas les empiler ou les mettre dans un sac.
- ↳ Séparez bien les différents éléments d'un emballage.

Emballages en papier carton



↳ Briques alimentaires, cartonnettes, boîtes, sacs en papier...

Le circuit de mes emballages?

Grâce au tri des déchets des habitants, aux différents circuits de collecte sélective et aux deux centres de tri dont il est client, le SYTTOM 19 valorise la matière en préparant son recyclage.

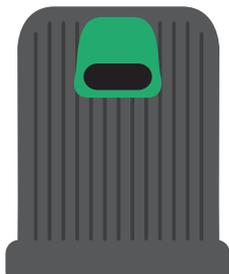


Et mes autres déchets ?

À trier

Tout le verre

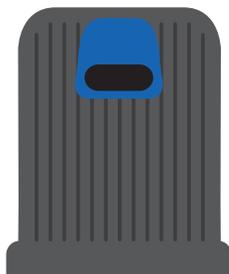
Bouteilles, pots et bocaux bien vidés.
Les bouchons et couvercles sont à déposer dans le bac jaune.



À trier

Tous les papiers

Tous les papiers :
journaux, livres,
magazines,
prospectus,
catalogues,
cahiers,
enveloppes,
impressions...



Astuces

Les déchets alimentaires (épluchures, marc de café, thé...), les papiers souillés (mouchoirs et serviettes en papier, essuie-tout) ainsi que les petits déchets de jardin peuvent aussi être déposés dans un composteur !

À jeter

Dans le bac gris, marron ou vert

En sac fermé : ordures ménagères, produits d'hygiène (mouchoirs, couches, protections hygiéniques, lingettes...), vaisselle cassée, éponges, petits objets en plastique...



À la déchetterie

Près de chez vous, une déchetterie vous accueille pour déposer vos encombrants, grands cartons, équipements électriques et électroniques, jouets, déchets verts, gravats, bois, textile, huile alimentaire, batteries...



Les bons gestes de tri à la déchetterie

Avant de vous rendre à la déchetterie pensez à trier vos déchets par catégorie (les déchets dangereux, les métaux, les végétaux, les déchets électriques et électroniques, le mobilier, les non valorisables en tout dernier).

Les produits acceptés

- Déchets n'appartenant pas à une filière de recyclage existante
- Bois B si pas de présence de benne pour le bois B
- Tapis
- Tout objet non dangereux non inflammable, non recyclable, non compostable et ne correspondant ni à un vêtement, un meuble, des déchets électriques et électroniques et pour lesquels les filières de valorisation en place ne permettent pas de les prendre.



Les produits non acceptés



PRODUITS LIQUIDES



DÉCHETS DIFFUS
SPECIFIQUES (DDS)



MÉDICAMENTS



MOBILIER



CADAVRES D'ANIMAUX



PILES ET
ACCUMULATEURS



PNEUMATIQUES



DEEE



BOUTEILLES DE GAZ



TEXTILES
CHAUSSURES



AMIANTE / CIMENT



ORDURES MÉNAGÈRES

Mais aussi tout produit ou emballage contenant un liquide, des déchets de provenance animale, des piles et ordures ménagères en sac ou en vrac.

Tous les meubles sont acceptés

Quel que soit le matériau (bois, mousse, plastique, ferraille, verre, pierre...) et quel que soit l'état (cassés, abimés, démontés, déchirés).

Les matelas, couettes et oreillers aussi ! Les produits rembourrés d'assise et de couchage sont désormais collectés.



Ne pas déposer les couettes et oreillers directement dans la benne. Commandez votre contenant dédié auprès d'Éco-mobilier (structure et sacs). Une fois le sac rempli, fermez-le et déposez-le dans la benne mobilier. Bien protégés, ils pourront être recyclés.

Nouveauté

Dès 2023 :

- Les textiles d'ameublement
- La décoration liée à l'ameublement
- Les articles de bricolage, jardin
- Les jouets

seront collectés par Eco-Mobilier.

Que fait éco-mobilier des meubles collectés ?

Les meubles usagés, matelas, couettes et oreillers collectés sont triés par matière pour être recyclés ou valorisés sous forme d'énergie !

Par exemple, la mousse d'un matelas peut être récupérée pour faire des panneaux isolants ou des tatamis de judo.

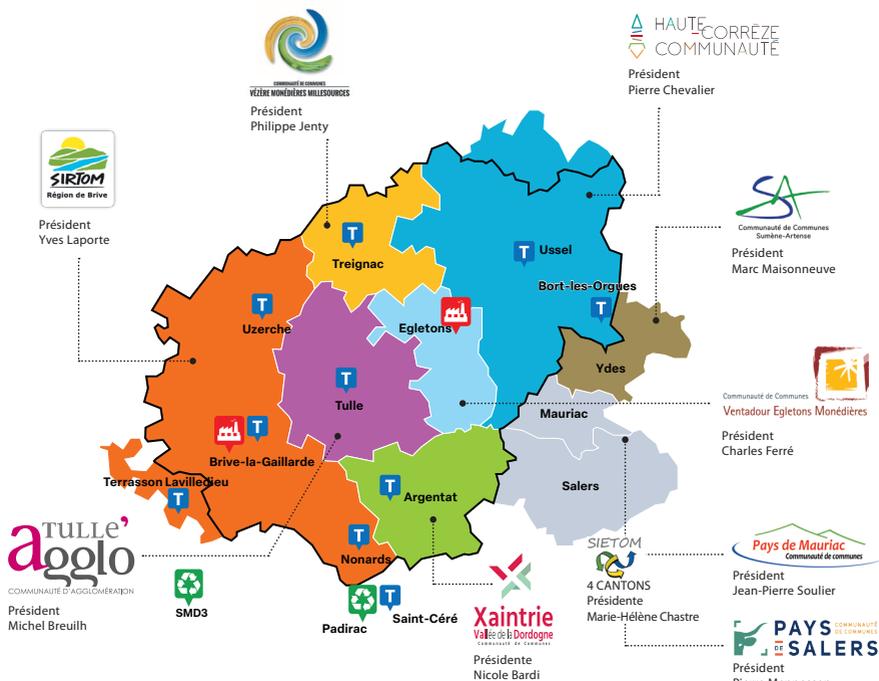
Le Syttom 19 en quelques mots

Le Syndicat de Transport et de Traitement des Ordures Ménagères de la Corrèze (SYTTOM 19) s'étend sur 357 communes réparties sur quatre départements.

290 000 habitants
bénéficient des services du syndicat
pour le traitement des produits
de collecte sélective
et ordures ménagères résiduelles.

9 centres
de transfert

2 unités
de valorisation
énergétique
(Saint-Pantaléon-de-Larche
et Rosiers-d'Égletons)



Légende

- Contour de la Corrèze
- Unité de Valorisation Énergétique (UVE)
- Centre de tri
- Centre de transfert

Informations complémentaires

syttom19.fr
syttom19@syttom19.fr
05 55 22 61 30

Retrouvez toutes les règles de tri de votre commune

Guide du tri